



**Lettre d'information aux porteurs des parts du FCP « MILLENNIAL »
Code ISIN : FR0013173374 (Part P) / FR0013173382 (Part I)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs des parts du fonds commun de placement (FCP) « Millennial », et nous vous remercions de votre confiance.

1. Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Athymis Gestion, en sa qualité de Société de Gestion, a décidé de procéder aux modifications suivantes à compter du 2 janvier 2026 :

À compter de cette date, plus aucune commission de mouvement ne sera prélevée.

✓ Ajout de frais administratifs

À compter du 2 janvier 2026, des frais de fonctionnement et autres services seront mis en place :

- **Part P : 0,50 % TTC maximum**
- **Part I : 0,50 % TTC maximum**

✓ Modification des frais de gestion financière

Les frais de gestion financière seront ajustés comme suit :

Type de parts	Avant	Après
Part P	1,80 % TTC maximum	2,00 % TTC maximum
Part I	1,20 % TTC maximum	1,20 % TTC maximum

✓ Commissions de mouvement

Suppression de commission de mouvement

2. Quand ces modifications interviendront-elles ?

Ces changements seront effectifs **à compter du 2 janvier 2026.**

3. **Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque ?**

- Modification du profil rendement/risque : NON
- Augmentation du profil de risque : NON
- Augmentation des frais : OUI

10, Rue Notre Dame de Lorette - 75005 - Tél. : 01 53 20 45 50 - contact@athymis.fr

Société Anonyme au capital de 532 427,50 € - SIRET : 502 521 c85 00011

- Ampleur de l'évolution du profil rendement/risque : N/A

4. Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Ces modifications sont sans impact sur votre fiscalité.

Toutefois, nous vous invitons à vérifier votre situation personnelle auprès de votre conseiller habituel, notamment en cas d'opération de votre part.

5. Quelles sont les principales différences entre le FCP avant et après modification ? Tableau récapitulatif

Type de frais	Avant	Après
Frais de gestion financière	Part P : 1,80 % TTC max Part I : 1,20 % TTC max	Part P : 2,00 % TTC max Part I : 1,20 % TTC max
Frais administratifs et autres services	Néant	0,50 % TTC max (Part P & Part I)
Commissions de mouvement	0,6%	Néant

Les éléments importants à retenir

- Si ces changements vous conviennent, aucune action n'est requise.
- Si ces changements ne vous conviennent pas, vous pouvez demander à tout moment le rachat sans frais de vos parts.
- Si vous avez des questions, rapprochez-vous de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Nous vous rappelons que le document d'information clé (DIC) et le prospectus sont disponibles sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Athymis Gestion

10, rue Notre-Dame de Lorette
75009 Paris

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphane Toullieux

Président